

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

2016-11-07

PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanel, le lundi 7 novembre 2016 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Liane Proulx, conseillère
Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
Nicole Pelchat, conseillère
MM. Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de correction du règlement 16-208.

En date du 5 octobre 2016 :

- Tous les élus municipaux ont remis leur déclaration d'intérêts financiers;
- Aucun élu municipal n'a remis de déclaration mentionnant qu'ils ont reçu un ou des avantages supérieurs à 200 \$ au cours de l'année 2016.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016
- 4.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1** Acceptation de la liste des comptes d'octobre 2016
 - 5.2** Rapport des revenus d'octobre 2016

- 5.3 Règlement d'emprunt 16-207 – Autorisation de négociier de gré à gré avec la Caisse populaire pour un emprunt de 40 000 \$
- 5.4 Avis de motion – Règlement numéro 16-214 concernant la rémunération des élus
- 6. **TRANSPORTS**
 - 6.1 MTQ – Demande pour l'installation d'un feu de circulation à l'intersection des rues Principale et de l'Église
- 7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 Opérateurs en eaux usées – Formation
- 8. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment d'octobre 2016
 - 8.2 Avis de motion – Règlement d'urbanisme numéro 16-212
 - 8.3 Avis de motion – Règlement d'urbanisme numéro 16-213
 - 8.4 Adoption du premier projet Règlement d'urbanisme numéro 16-212 décrétant un amendement au Règlement de zonage numéro 11-158
 - 8.5 Adoption du premier projet de Règlement d'urbanisme numéro 16-213 décrétant un amendement au Règlement de zonage 11-158
 - 8.6 CPTAQ – Demande de l'entreprise 9344-8652 Québec inc.
 - 8.7 CPTAQ – Deuxième demande du ministère des Transports
- 9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1 Rapport de la bibliothèque
 - 9.2 Tourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean – Renouvellement d'adhésion
- 10. **DONS ET SUBVENTION**
 - 10.1 Opération Nez rouge
 - 10.2 Chevaliers de Colomb – Participation financière au *Noël des enfants*
 - 10.3 SGE – Demande d'appui financier au projet de formation et de sensibilisation à l'eau potable
 - 10.4 Carrefour Jeunesse-Emploi – Demande d'aide financière
 - 10.5 CRJA – Demande de commandite
- 11. **RÉSOLUTIONS**
 - 11.1 Autorisation de la signature du contrat de services pour la disposition des biens excédentaires
 - 11.2 Adhésion à la Chambre de Commerce Secteur Normandin
 - 11.3 SARP – Renouvellement de l'entente
 - 11.4 OMH – Création d'un regroupement d'OMH dans le secteur GEANT
 - 11.5 Centre Communautaire – Autorisation de signature du protocole d'entente dans le cadre du PDEQ-PIC150
- 12. **FORMATIONS**
- 13. **INFORMATION**
- 14. **INVITATIONS**
- 15. **CORRESPONDANCE**
 - 15.1 Famille Lebrun – Remerciements
 - 15.2 Club FADOQ de la Gaieté d'Albanel – Remerciements pour les travaux effectués à la Maison du Patrimoine
 - 15.3 Fondation Dédé Fortin – Remerciements

- 16. AUTRES SUJETS**
17. PÉRIODE DE QUESTIONS
18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

16-230 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

16-231 **3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU'il y ait exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016.

16-232 **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 soit adopté tel que présenté aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **148 778,74 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Réjean Hudon, directeur général

5. ADMINISTRATION

16-233

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES D'OCTOBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois d'octobre 2016 soient approuvées telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	52 763,42 \$
Comptes payés	63 547,89 \$
Salaires nets octobre 2016 + REER octobre	32 467,43 \$
Total :	148 778,74 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS D'OCTOBRE 2016

Le rapport des revenus pour le mois d'octobre 2016, d'une somme de **57 780,90 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

16-234

5.3 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 16-207 – AUTORISATION DE NÉGOCIER DE GRÉ À GRÉ AVEC LA CAISSE POPULAIRE POUR UN EMPRUNT DE 40 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, à négocier de gré à gré avec la Caisse populaire des Plaines boréales pour le financement du Règlement d'emprunt 16-207 d'une somme de 40 000 \$.

5.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 16-214 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Un avis de motion est, par la présente, donné par Dave Plourde, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du règlement numéro 16-214 concernant la rémunération des élus.

6. TRANSPORTS

16-235

6.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'UN FEU DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DES RUES PRINCIPALE ET DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel souhaite entreprendre des travaux afin de rendre plus sécuritaires les abords et traverses sur la section de la route 169 se trouvant sur son territoire;

ATTENDU QUE ces travaux se feront en collaboration avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté une politique « Municipalité amie des aînés »;

ATTENDU QUE, dans son plan d'action, la Municipalité doit prévoir une traverse sécuritaire pour les piétons et les triporteurs;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réitérer sa demande d'installation d'un feu de circulation à l'intersection de la rue Principale et de la route 169;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel présente une demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification afin de prévoir l'installation d'un feu de circulation à l'intersection des rues Principale et de l'Église.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

16-236

7.1 OPÉRATEURS EN EAUX USÉES – FORMATION

ATTENDU QUE l'article 10 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) spécifie que l'opération et le suivi du fonctionnement d'une station d'épuration doivent être exécutés par une personne titulaire d'un certificat de qualification valide en matière d'opération d'ouvrages d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE cet article entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017;

ATTENDU QUE, pour obtenir ce certificat, les opérateurs doivent s'inscrire au Programme de qualification des opérateurs en eaux usées auprès d'Emploi-Québec et que la date limite pour les inscriptions est le 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'inscription de messieurs Rémi Aubut et Réal Bouchard à la formation pour l'obtention d'un certificat de qualification valide en matière d'opération d'ouvrages d'assainissement des eaux usées.

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT D'OCTOBRE 2016

Le rapport de l'inspecteur pour le mois d'octobre fait état de :

Quatre (4) permis de construction (autre)..... 62 000 \$
Trois (3) permis de rénovation..... 28 500 \$
Deux (2) recherches pour certificat de localisation

8.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 16-212

Un avis de motion est, par la présente, donné par Édith Pouliot, conseillère, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l'adoption du règlement numéro 16-212, **avec absence de lecture**, concernant un amendement au Règlement de zonage 11-158.

8.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 16-213

Un avis de motion est, par la présente, donné par Isabelle Thibeault, conseillère, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l'adoption du règlement numéro 16-213, **avec absence de lecture**, concernant un amendement au Règlement de zonage 11-158.

16-237

8.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 16-212 DÉCRÉTANT UN AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 11-158

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal* et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité d'Albanel est entré en vigueur le 28 septembre 2011;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a le pouvoir, en vertu des articles 113 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé bon de modifier sa réglementation afin de permettre l'habitation de deux à trois logements dans la zone H32 à la suite d'une demande privée de modification réglementaire concernant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1);

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement sera tenue;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions qui pourront faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (c. E-2.2);

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le présent règlement est soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs et au document complémentaire du schéma de la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le premier projet de règlement numéro 16-212 modifiant le Règlement de zonage numéro 11-158 et ses amendements afin de permettre l'habitation de deux à trois logements dans la zone H32.

16-238

8.5 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 16-213 DÉCRÉTANT UN AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 11-158

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal* et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité d'Albanel est entré en vigueur le 28 septembre 2011;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a le pouvoir, en vertu des articles 113 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé bon de modifier les limites de la zone H29 à la suite d'une demande privée de modification réglementaire concernant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1);

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement sera tenue;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions qui pourront faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (c. E-2.2);

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le présent règlement est soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs et au document complémentaire du schéma de la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le premier projet de règlement numéro 16-213 modifiant le Règlement de zonage numéro 11-158 et ses amendements afin de modifier les limites de la zone H29.

16-239

8.6 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE DE L'ENTREPRISE 9344-8652 QUÉBEC INC.

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel appui la demande à la CPTAQ de l'entreprise 9344-8652 Québec inc. afin d'autoriser l'achat du lot 5 645 426 du cadastre du Québec conditionnellement à l'obtention d'une autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, sur une superficie de 9 296 hectares, pour l'implantation et la construction d'un centre de congélation et de transformation de fruits et de légumes, tels que gourganes, camerises, canneberges, bleuets, etc.

QU'advenant un avis favorable de la CPTAQ, la Municipalité s'engage à entreprendre des démarches, vis-à-vis des autorités concernées, afin de rendre son Plan d'urbanisme et son règlement de zonage conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Maria-Chapdelaine.

16-240

8.7 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEUXIÈME DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QU'une demande a été adressée à la CPTAQ par le ministère des Transports du Québec (MTQ) visant l'acquisition de parcelles de terrains et de servitudes situés dans la zone agricole, pour procéder à la reconstruction des ponceaux P-0516-3 et P-0515-3 sur la route 169;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à leur demande et que, de ce fait, la Municipalité doit réitérer son approbation par résolution auprès de la CPTAQ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel appui la deuxième demande du ministère des Transports à la CPTAQ en ce qui concerne l'acquisition de parcelles de terrains et de servitudes situés dans la zone agricole, pour procéder à la reconstruction des ponceaux P-0516-3 et P-0515-3 sur la route 169.

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Les statistiques pour le mois d'octobre 2016 font état respectivement de 853 usagers et de 12 usagers pour le service numérique; ainsi que de 228 prêts de biens culturels, de 44 prêts de livres numériques et de 41 téléchargements.

16-241

9.2 TOURISME SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – RENOUELEMENT D'ADHÉSION

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le renouvellement de l'abonnement de la Municipalité à Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean pour une somme de 620,79 \$.

QU'il autorise également le renouvellement de l'abonnement du Camping municipal d'Albanel pour une somme de 652,14 \$.

10. DONS ET SUBVENTIONS

16-242 10.1 OPÉRATION NEZ ROUGE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde une somme de 200 \$ à Opération Nez rouge à titre de participation financière municipale pour l'année 2016.

16-243 10.2 CHEVALIERS DE COLOMB – PARTICIPATION FINANCIÈRE AU NOËL DES ENFANTS

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde une somme de 200 \$ à titre de participation financière pour l'activité *Noël des enfants* organisée par les Chevaliers de Colomb d'Albanel.

10.3 SOCIÉTÉ DE GESTION ENVIRONNEMENTALE (SGE) – DEMANDE D'APPUI FINANCIER AU PROJET DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION À L'EAU POTABLE

Le conseil de la municipalité d'Albanel ne donne pas suite à cette demande et demandera à la SGE de s'adresser à la MRC de Maria-Chapdelaine.

16-244 10.4 CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel manifeste son appui au Carrefour Jeunesse-Emploi par une contribution financière de 250 \$ chaque année sur une période de trois ans, soit pour 2017, 2018 et 2019.

16-245 10.5 CENTRE RÉGIONAL DES JEUNES AGRICULTEURS (CRJA) – DEMANDE DE COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement d'une somme de 100 \$ à titre de participation financière à l'occasion de la soirée sociale de la relève agricole Maria-Chapdelaine.

11. RÉSOLUTIONS

16-246 11.1 AUTORISATION DE LA SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVICE POUR LA DISPOSITION DES BIENS EXCÉDENTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, à signer le contrat de service pour la disposition de biens excédentaires afin de disposer du camion MACK appartenant à la municipalité.

16-247 11.2 ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE SECTEUR NORMANDIN

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le renouvellement de l'adhésion 2016-2017 à la Chambre de Commerce et d'Industrie Secteur Normandin pour une somme de 114,98 \$ taxes incluses.

16-248 11.3 SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP) – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel renouvelle son entente de consultation architecturale résidentielle avec le SARP, à raison de deux à neuf consultations pour les trois prochaines années, soit 2017-2018-2019, et que madame Francine Chiasson, mairesse, soit autorisée à signer l'entente spécifique.

QUE l'information à savoir que la municipalité d'Albanel peut recevoir deux demandes de consultation soit publiée dans le bulletin municipal *L'Informateur*.

Grille pour consultations résidentielles et/ou commerciales :

Consultations pour 3 ans	2017		2018		2019	
	Résidences	Commerces et bâtiments municipaux	Résidences	Commerces et bâtiments municipaux	Résidences	Commerces et bâtiments municipaux
2 à 9	625 \$	1 104 \$	632 \$	1 115 \$	645 \$	1 138 \$

11.4 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) – CRÉATION D'UN REGROUPEMENT D'OMH DANS LE SECTEUR GEANT

Le conseil de la municipalité d'Albanel ajourne sa décision dans l'attente d'information supplémentaire.

16-249 11.5 CENTRE COMMUNAUTAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU PDEQ-PIC150

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, ainsi que madame Francine Chiasson, mairesse, à signer l'entente de contribution avec l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec concernant les travaux de réfection de la toiture du Centre communautaire et du remplacement de la porte-accordéon.

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

14. INVITATIONS

15. CORRESPONDANCE

15.1 Famille Lebrun – Remerciements

15.2 Club FADOQ de la Gaïeté d'Albanel – Remerciements pour les travaux effectués à la Maison du Patrimoine

15.3 Fondation Dédé Fortin – Remerciements

16. AUTRES SUJETS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, les questions portent sur les sujets suivants :

- Statik Le Clown;
- Noël des enfants en collaboration avec le Marché de Noël;
- Entretien du Centre communautaire.

16-250

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 20 h 27.

Fait et passé à Albanel en ce septième jour de novembre 2016.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général